

**EUROPOLIA – Société Publique Locale d'Aménagement de Toulouse Métropole
Maître d'ouvrage délégué par Toulouse Métropole**

AVIS AU PUBLIC

CONCERTATION SUR L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES autour du nouveau Parc des Expositions & Centre de Conventions de Toulouse Métropole

Monsieur le Président de Toulouse Métropole informe que, par délibération du 15 décembre 2016, le Conseil de la Métropole a ouvert la concertation préalable à l'opération d'aménagement pour le développement d'activités économiques autour du nouveau Parc des Expositions & Centre de Conventions.

Un temps de concertation avec le public sur cette opération d'aménagement se tiendra du mardi 31 janvier 2017 au mardi 7 mars 2017.

Europolia, Société Publique Locale d'Aménagement de Toulouse Métropole, est chargée de la conduite de cette phase de concertation publique.

Toulouse Métropole a engagé, suite au lancement de la construction du nouveau Parc des Expositions & Centre de Conventions, un projet de développement d'activités économiques autour de cet équipement.

L'objectif est d'organiser et d'optimiser les retombées du Parc en constituant un nouveau Pôle économique, composé de locaux d'activité, de bureaux et d'hôtellerie-restauration, dédié notamment au tourisme d'affaires et plus généralement à la poursuite du développement économique de la métropole. À cet effet, il est prévu de lancer une opération d'aménagement au titre de l'article L. 300-1 du Code de l'Urbanisme.

L'opération d'aménagement permet de définir les grandes intentions de développement urbain. Elle précise les objectifs en matière de programmation et de phasage de réalisation.

La concertation sur l'opération d'aménagement associera pendant toute la durée du projet les habitants, usagers, associations locales, collectivités et toutes autres personnes concernées.

MODALITÉS DE CONCERTATION

En vertu de l'article L. 103-2 du Code de l'Urbanisme, les modalités de concertation du public suivantes ont été arrêtées :

- **La tenue d'une réunion publique**, mercredi 1^{er} février 2017 à 19h à la Salle des fêtes, rue du Riou à Beauzelle ;
- **Un site Internet dédié** au nouveau Parc des Expositions & Centre de Conventions présentant l'opération d'aménagement : www.toulouse-euro-expo.com ;
- **Un dossier de concertation** mis à disposition du public aux jours et heures d'ouverture habituels, au siège de Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc à Toulouse ; à la Mairie d'Aussonne, Place de la Mairie à Aussonne ; et à la Mairie de Beauzelle, Place de la Mairie à Beauzelle ;
- **Un registre** visant à recueillir les observations du public sera disponible au format papier dans ces 3 lieux de concertation et au format numérique via le site Internet dédié et l'adresse électronique suivante : concertation@toulouse-euro-expo.com ;
- **Le déploiement d'expositions** au siège de Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc à Toulouse ; à la Mairie d'Aussonne, Place de la Mairie à Aussonne ; et à la Mairie de Beauzelle, Place de la Mairie à Beauzelle.

À l'issue de cette concertation préalable à l'opération d'aménagement autour du nouveau Parc des Expositions & Centre de Conventions, Monsieur le Président de Toulouse Métropole en présentera le bilan devant le Conseil de la Métropole qui en délibérera.